

BARÈME VITOGAZ DU PROGRAMME VITOZECO⁽¹⁾

Clientèle « Particuliers »

L'Éco-prime est calculée en fonction des travaux réalisés et de votre revenu fiscal de référence⁽²⁾ suivant l'Arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de Certificats d'Économie d'Énergie et les documents à archiver par le demandeur.

Applicable depuis le 1^{er} février 2026 pour tous travaux éligibles au Programme VITOZECO.

Annule et remplace le barème du 1^{er} janvier 2024.

France Rénov' (france-renov.gouv.fr) est le point unique d'entrée pour tous les parcours de travaux, avec plusieurs avantages :

- un égal accès à l'information aux travaux,
- une orientation tout au long d'un projet de rénovation,
- mon Accompagnateur Rénov' propose un accompagnement sur mesure pour les travaux de rénovation énergétique, adaptées aux besoins individuels, notamment dans les cas de précarité énergétique.

1. DÉFINISSEZ VOTRE TYPE DE MÉNAGE

PLAFOND DE REVENUS DU MÉNAGE POUR LES RÉGIONS HORS ILE-DE-FRANCE

Nombre de personnes dans le foyer	Revenu fiscal de référence annuel	
	Ménage modeste	Autre ménage
1	≤ 24 031 €	> 24 031 €
2	≤ 35 270 €	> 35 270 €
3	≤ 42 357 €	> 42 357 €
4	≤ 49 455 €	> 49 455 €
5	≤ 56 580 €	> 56 580 €
Par personne supplémentaire	+ 7 116 €	+ 7 116 €

2. IDENTIFIEZ VOTRE ZONE CLIMATIQUE

Les besoins énergétiques en France sont différents du Nord au Sud. Le Ministère de la Transition écologique a publié la classification ci-dessous pour répartir les départements par zone climatique dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.

Zone H1	01, 02, 03, 05, 08, 10, 14, 15, 19, 21, 23, 25, 27, 28, 38, 39, 42, 43, 45, 51, 52, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 80, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95
Zone H2	04, 07, 09, 12, 16, 17, 18, 22, 24, 26, 29, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 40, 41, 44, 46, 47, 48, 49, 50, 53, 56, 64, 65, 72, 79, 81, 82, 84, 85, 86
Zone H3	06, 11, 13, 20, 30, 34, 66, 83

3. DÉCOUVREZ LE MONTANT DE VOTRE PRIME EN FONCTION DE VOS TRAVAUX⁽³⁾

EXEMPLES DE TYPE DE TRAVAUX (maison de plus de deux ans)	PRIMES EN € NET					
	Ménage modeste			Autre ménage		
	H1	H2	H3	H1	H2	H3
Chaudière biomasse	4 000	4 000	4 000	2 500	2 500	2 500
Pompe à chaleur air/eau et eau/eau	4 000	4 000	4 000	2 500	2 500	2 500
Pompe à chaleur hybride	4 000	4 000	4 000	2 500	2 500	2 500

(1) Le « barème VITOGAZ du Programme VITOZECO » pourra être modifié en fonction des évolutions législatives ou réglementaires et/ou de la réalisation par VITOGAZ FRANCE de ses objectifs fixés par la loi POPE. Il sera communiqué sur simple demande de la part du Client. Par ailleurs, VITOGAZ FRANCE se réserve le droit d'interrompre ou de suspendre son Programme VITOZECO et le droit à l'attribution de l'éco-prime, en fonction des évolutions législatives ou réglementaires et/ou de la réalisation par VITOGAZ FRANCE de ses objectifs fixés par la Loi POPE. Le Client ne pourra réclamer à VITOGAZ FRANCE quelque somme que ce soit du fait de l'arrêt ou de la suspension du Programme VITOZECO. Néanmoins, les dossiers éligibles reçus antérieurement à une telle décision seront évidemment instruits jusqu'à leur terme.

(2) Le montant de l'éco-prime qu'il vous est possible de percevoir en fonction de votre projet, de votre lieu d'habitation et de votre revenu fiscal de référence est valorisé en euros nets selon le barème VITOGAZ du Programme VITOZECO (Clientèle « Particuliers ») et est calculé selon les formules officielles du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire pour le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.

(3) Pour connaître l'éligibilité au programme VITOZECO de vos autres travaux et calculer précisément le montant de l'éco-prime dont vous pourriez bénéficier :

- connectez vous sur www.vitogaz.com/simulation-primes-economies-denergie/ pour accéder au simulateur d'éco-primes et transmettez quelques précisions sur votre habitation, vos revenus et la nature de vos travaux.
- contactez notre Service dédié au 0 977 40 41 42 (Appel non surtaxé) et consultez www.vitogaz.com.

Pour que le dossier soit éligible au dispositif, il est précisé que l'engagement de VITOGAZ FRANCE à verser une prime doit être remis au bénéficiaire potentiel avant toute signature de devis de travaux par ses soins ou 14 jours maximum après la signature du devis. Outre l'envoi de toutes les pièces requises par l'Administration à VITOGAZ FRANCE, complétez votre dossier dans un délai maximum de 10 mois à compter de la date d'édition de votre facture.

Informations sur le dispositif : www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !